

LA RÉGION SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME CULTUREL ET PATRIMONIAL

Appel à projets Tourisme culturel et patrimonial

Ouvert
jusqu'au
31/12/2024

VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DE VOTRE SITE CULTUREL OU PATRIMONIAL ?

Avec l'appel à projets **Tourisme culturel et patrimonial**, la Région vous soutient dans la réalisation de vos investissements.

NOS OBJECTIFS

- **Soutenir** le développement d'activités économiques au sein des sites culturels et patrimoniaux dans un objectif de pérennisation/création d'emplois.
- **Proposer** de nouveaux produits touristiques et culturels aux visiteurs afin de favoriser les retombées économiques et accroître l'attractivité de la destination.
- **Valoriser** le tourisme culturel et patrimonial de proximité.



VOUS ÊTES

Un propriétaire ou un exploitant [personnes physiques ou morales, publiques ou privées] de sites culturels et patrimoniaux déjà ouverts au public ou souhaitant s'ouvrir à une activité touristique régulière adossée à leur activité principale de site culturel.



VOTRE SITE CULTUREL/PATRIMONIAL

- Présente une qualité architecturale ou patrimoniale remarquable,
- Dispose d'un potentiel touristique basé sur une offre structurée,
- Propose ou souhaite proposer une activité marchande ou une billetterie,
- Est ouvert [ou sera ouvert à l'issue du projet] au moins 6 mois par an et pendant les vacances scolaires [exclusion possible des vacances de Noël].



MODALITÉS DU SOUTIEN RÉGIONAL

Votre projet	Plancher de dépenses subventionnables [HT]	Plafond de dépenses subventionnables [HT]	Taux de subvention
Créer un nouveau produit touristique culturel, une nouvelle expérience patrimoniale de visite, s'approprier de nouveaux usages et de nouvelles technologies	5 000 €	100 000 €	40 %
Créer ou améliorer significativement des aménagements, équiper des espaces dédiés à l'accueil du public pour une mise en tourisme culturel	5 000 €	100 000 €	30 %
Diversifier les activités de votre site culturel ou patrimonial déjà ouvert au public par de nouvelles activités complémentaires	10 000 €	50 000 €	25 %

En complément ou non d'une subvention et selon l'intérêt du projet et le besoin financier, un soutien par prêt régional pourra être proposé.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 31/12/2024.

Les projets devront être réalisés dans un délai maximal de 2 ans à compter de la signature de la convention.

Un seul dossier sera retenu par bénéficiaire sur l'ensemble de la période d'existence du dispositif.

Découvrez ici
les critères d'éligibilité



PLUS D'INFOS SUR
**L'APPEL À PROJETS
TOURISME CULTUREL
& PATRIMONIAL**



[paysdelaloire.fr/
tourisme-culturel-patrimonial](https://paysdelaloire.fr/tourisme-culturel-patrimonial)

CONTACT

tourisme@paysdelaloire.fr
02 28 20 51 38

AUTRES DISPOSITIFS

**PAYS DE LA LOIRE
CONSEIL**

Pour vous accompagner dans
la réalisation de votre étude
économique.

↳ paysdelaloire.fr/conseil

**PATRIMOINES
POUR TOUS**

Pour accompagner les
projets d'animation et de
sensibilisation des acteurs
du patrimoine culturel (hors
particuliers et sociétés).

↳ [paysdelaloire.fr/les-aides/
patrimoines-pour-tous](https://paysdelaloire.fr/les-aides/patrimoines-pour-tous)

AGIR TOURISME

Pour soutenir les
investissements structurants
et responsables des
entreprises touristiques.

↳ [paysdelaloire.fr/les-aides/
agir-tourisme](https://paysdelaloire.fr/les-aides/agir-tourisme)

**PARCS ET JARDINS
EN PARTAGE**

Pour mettre en lumière la
diversité des parcs, jardins et
paysages remarquables.

↳ [paysdelaloire.fr/les-aides/
parcs-et-jardins-en-partage](https://paysdelaloire.fr/les-aides/parcs-et-jardins-en-partage)

**APPEL À PROJET
HANDICAP & TOURISME**

Pour soutenir l'acquisition
de matériels adaptés aux
personnes en situation de
handicap sur des lieux de
vacances ou de loisirs.

↳ [paysdelaloire.fr/handicap-
et-tourisme](https://paysdelaloire.fr/handicap-et-tourisme)

Hôtel de la Région

1 rue de la Loire

44966 Nantes cedex 9

02 28 20 50 00 — paysdelaloire.fr

